

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 27 octobre 2016

Séance ordinaire

Sur convocation en date du 20 octobre 2016

Etaient présents : Christophe Cornette ; Hubert Fichaux ; Denis Louis; Gérard Dassonneville
Laurence Batard ; Stéphanie Coquerel ; Jean Pierre Denaes ; Maurice Fayeulle ; Christophe
Gourmez ; Fanny Delattre ; Malpot Thierry ; Sailly Jessica- Saint-Machin Luc

Absents excusés : Duponchel Jessica -Penet Nicole-

Rédacteur : Gérard Dassonneville

Objet de la réunion

- 1- Adoption du compte rendu de la réunion du 27 octobre 2016
- 2- Débat sur les orientations générales et les objectifs du Règlement Local de Publicité Intercommunal
- 3- Location appartement
- 4- Colis de Noël
- 5- Denis NORGUET : Indemnité d'Administration et de Technicité
- 6- Questions diverses

1 - Adoption du compte rendu de la réunion du 22 septembre adopté à l'unanimité.

2- Débat sur les orientations générales et les objectifs du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est invité à débattre sur le sujet et à faire part de remarques sans qu'il n'y ait de vote à l'issue des échanges.
Monsieur le Maire en qualité de rapporteur en donne les éléments.

3- Rénovation appartement communal : un point a été fait sur l'avancée des travaux.

4- Colis de Noël : point fait sur le nombre, le montant et la date de distribution.

5- Denis NORGUET : Denis bénéficiait jusqu'à ce jour de l'IAT au coefficient 1, il est désormais porté au coefficient 2.

Questions diverses :

La fête de Noël du Personnel est programmée le vendredi 16 décembre 2016 à 19 heures

5- Partenariat avec la Commune de Mentque-Northécourt

6 – Questions diverses

- le bâtiment sera posé la semaine du 15 septembre, suivra ensuite l'entreprise VATP.

Une réunion de présentation générale pour le regroupement des communes est prévue à Saint Martin au Laert le mardi 22 septembre à 19 heures.

Peinture voirie : des pochoirs sont disponibles pour mettre en place des jeux dans la cour de l'école (ils sont à notre disposition à Coquelles)

Gestion des débits d'eau rue du Bas Cornet : mise en place de 2 grilles pour une somme de 145 € HT.

Une réunion de présentation de l'étude hydraulique a eu lieu à la salle polyvalente le jeudi 10 septembre : seulement 2 agriculteurs étaient présents. Une prochaine réunion a été reprogrammée le mardi 17 novembre à 19 heures

Un périmètre de protection du Moulin à vent dit Moulin d'Achille a été mis en place et inscrite au titre des Monuments Historiques depuis le 10 juillet 2015. Dorénavant les projets situés à l'intérieur de ce périmètre sont nécessairement soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

NAP : la CASO met à notre disposition des males pour les NAP – 2 animateurs ont été embauchés.

Raticide : une formation certiphyto est prévue par la CASO.

La prochaine réunion est prévue courant octobre.